Journée des militants
Vendredi 3 octobre 2014

Elections professionnelles 2014

SNES AIX - MARSEILLE

Vote électronique

- Période de vote du :

27 Novembre 2014

au 4 Décembre 2014

D’ici le 27 Novembre

- Il faudra s’assurer que chacun dispose des deux éléments nécessaires pour voter :

Un identifiant

Un mot de passe

L’identifiant

Un identifiant

- Il figurera sur la **notice de vote.**
- La notice de vote est remise à l'électeur contre émargement, ou transmise par courrier postal directement et à titre dérogatoire par voie électronique.

- **A partir du 2 Novembre 2014, jusqu’au 12 Novembre 2014.**

SNES AIX - MARSEILLE

Remise de la notice

- Procédure « standard » : en main propre contre émargement dans l'EPLE.
- Voie postale : personnels **remplaçants qui ne sont pas affectés à l'année**, agents en congé parental, congé de longue maladie, de longue durée, congé de formation professionnelle ou bénéficiant d'une décharge totale de service.
- Voie électronique : cas particuliers + les agents non titulaires qui auront fait l'objet d'un primo recrutement et **les électeurs qui demanderont à nouveau leur identifiant ou un nouvel identifiant, à la suite d'une perte ou d'un vol de l'identifiant remis la première fois.**

En cas de soucis avec l’identifiant

Perte de l'identifiant de vote :

Le renvoi du même identifiant de vote est possible jusqu'au 4 décembre 2014, avant 17 heures, heure de paris. Ce nouvel envoi de l'identifiant à l'électeur est fait par voie électronique

Vol de l'identifiant de vote avant l'ouverture des scrutins :

Dans ce cas, l'électeur peut demander l'envoi d'un nouvel identifiant de vote par voie électronique.

Cette opération est possible jusqu'au 26 novembre 2014 (9h, heure de Paris). Il peut le recevoir par courriel ou SMS.

Le mot de passe

Un mot de passe

- Il doit être créer par l'électeur lui-même.
- Il nécessite la connexion sur l'espace électeur **https://vote2014.education.gouv.fr/#/login**

- **Il faut disposer d'une adresse professionnelle active et apte à recevoir des messages.**

SNES AIX - MARSEILLE

Activer sa messagerie professionnelle

Il vous faudra :

- **Votre date de naissance**
- **Votre NUMEN**

https://messagerie.ac-aix-marseille.fr/

SNES AIX - MARSEILLE

Récupérer son adresse professionnelle

- Se connecter sur le Webmail avec son identifiant (minuscule du prénom + nom en minuscule + éventuellement numéro si homonyme) et son mot de passe (obtenu lors de l'activation).

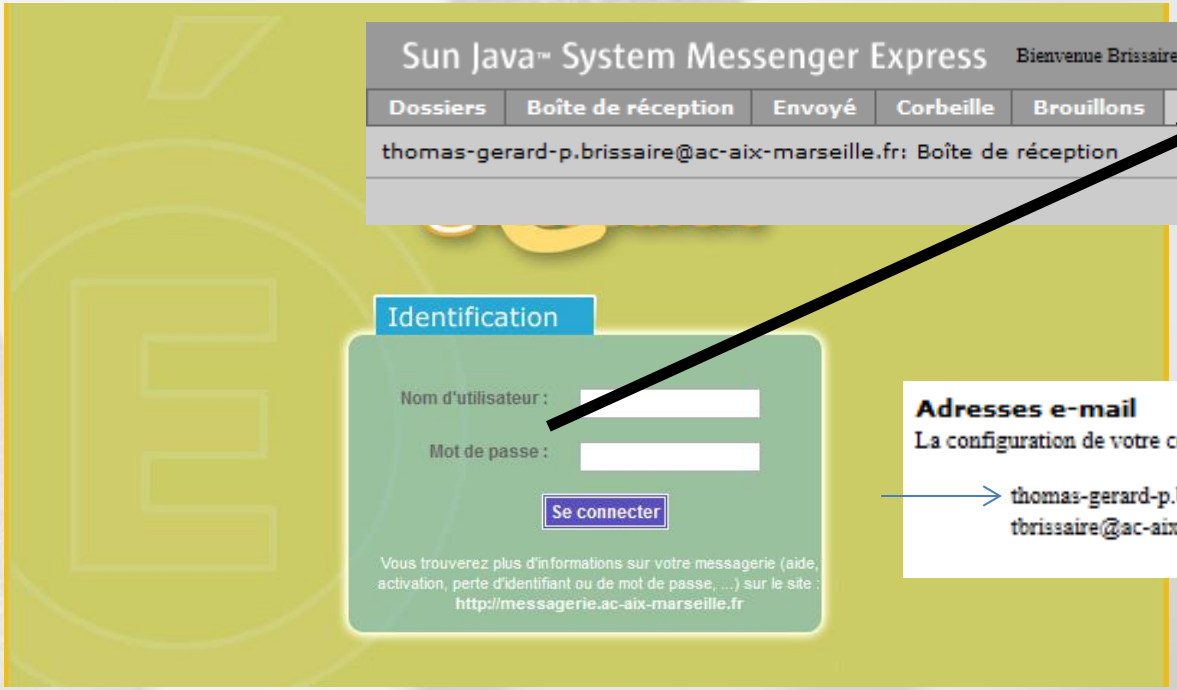

https://webmel.ac-aix-marseille.fr/ (confirmer l'exception de sécurité éventuellement)

Vider sa boite

- Beaucoup de bugs…

N’hésitez pas à aller consulter notre tutoriel :
http://www.aix.snes.edu/spip.php?article1918
(Questions diverses)

Ou à se faire aider par le « Geek » du coin (ou la section académique).

Créer son mot de passe électeur

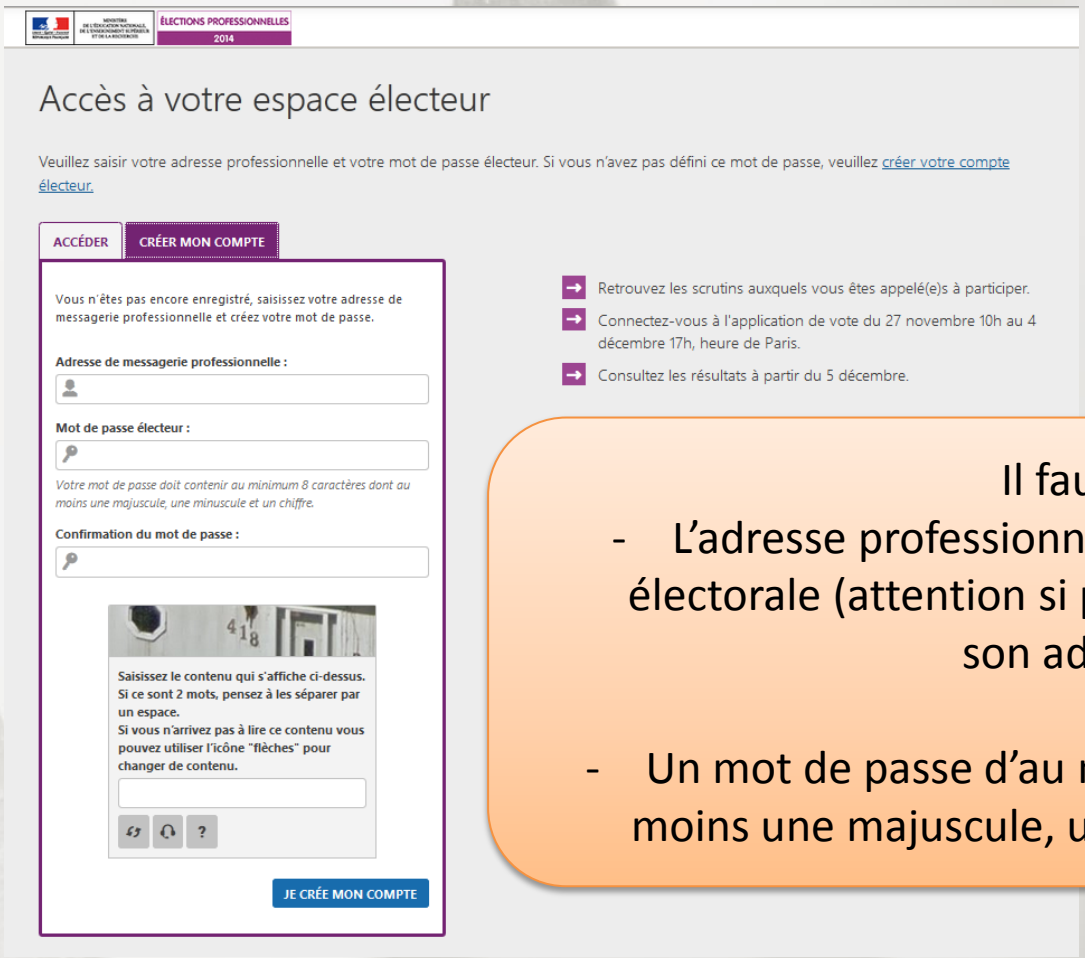

Il faudra :

- L'adresse professionnelle déclarée dans la liste électorale (attention si plusieurs alias cf. Récupérer son adresse pro)

- Un mot de passe d'au moins 8 caractères avec au moins une majuscule, une minuscule et un chiffre)

https://vote2014.education.gouv.fr/#/login

SNES AIX - MARSEILLE

Le courriel de confirmation

- Envoyé sur l'adresse profesionnelle (ou sur une adresse personnelle si adresse professionnelle redirigée)

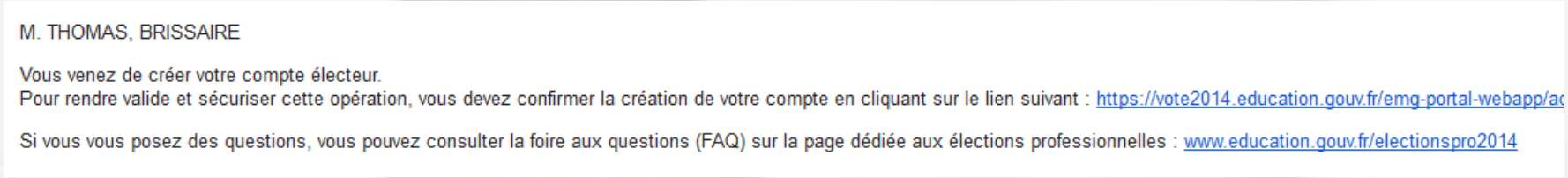

M. THOMAS, BRISSAIRE

Vous venez de créer votre compte électeur.
Pour rendre valide et sécuriser cette opération, vous devez confirmer la création de votre compte en cliquant sur le lien suivant : https://vote2014.education.gouv.fr/emg-portal-webapp/ac

Si vous vous posez des questions, vous pouvez consulter la foire aux questions (FAQ) sur la page dédiée aux élections professionnelles : www.education.gouv.fr/electionspro2014

- Il ne reste plus qu'à cliquer sur le lien...

SNES AIX - MARSEILLE

Si problème avec cette étape :

- Vérifier que l'adresse utilisée est bien l'adresse professionnelle.
- Vérifier que l'adresse professionnelle est activée.
- Vérifier l'inscription du collègue sur la liste électorale de l'un au moins des scrutins (voir suite) : surtout collègues AED, non-titulaires, CUI…

- En l'absence d'adresse professionnelle (activation impossible…), assistance utilisateur du Rectorat + contacter le S3.

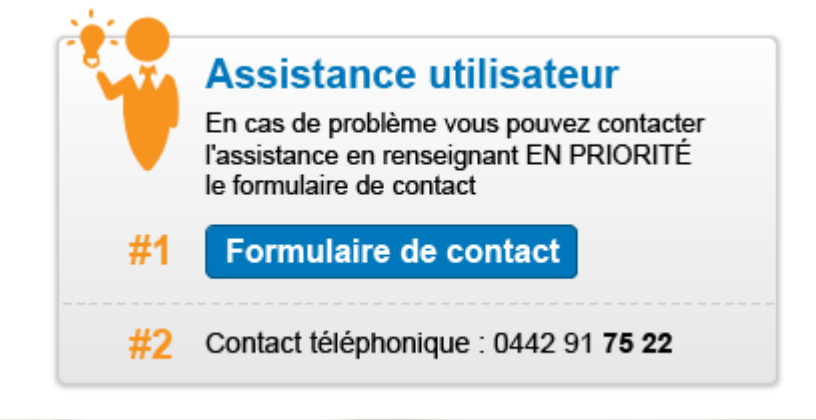

L’espace électeur

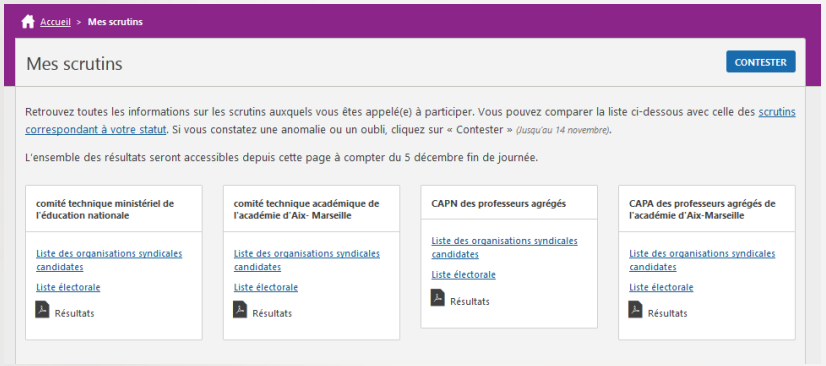

- Jusqu’au 15 octobre, il permet de vérifier les scrutins auxquels on est amené à voter : le ministère a mis en place une petite application qui permet de se rappeler les scrutins auxquels on est électeur : http://www.education.gouv.fr/cid82315/elections-professionnelles-2014-retrouvez-les-scrutins-qui-vous-concernent.html

- Enseignants, CPE titulaires, COPsy : CTM, CTA, CAPN, CAPA
- Stagiaires : CTM, CTA
- Non titulaires : CTM, CTA, CCP enseignants NT
- AED, AESH : CTM, CTA, CCP AED/AESH

SNES AIX - MARSEILLE

A partir du 15 octobre,
les listes électorales :
- sont publiées en ligne sur l'espace électeur (déjà en ligne)
- sont affichées par extraits dans les écoles, établissements et services

On peut contester les listes électorales en ligne jusqu'au 27 octobre midi, heure de Paris.

À partir du mardi 28 octobre
on pourra consulter en ligne sur l'espace électeur les professions de foi et les listes de candidats pour chacun des scrutins.

Rôle du S1 jusqu'au 27 Novembre

- Vérifier l'inscription sur la liste électorale de l'ensemble des personnels de l'établissement (**ne pas oublier AED, AESH, CUI…**) et la possession par les dit personnels d'une adresse professionnelle activée et valide
- Aider les personnels à créer un mot de passe électeur à partir du 22 septembre et leur demander de vérifier qu'ils sont inscrits dans tous les scrutins où ils doivent voter.
- Vérifier la récupération des notices de vote (=> de l'identifiant) par les collègues à partir du 4 Novembre.

Le vote

Du 27 novembre 2014, 10 h (heure de Paris) et le 4 décembre 2014, 17 h (heure de Paris).

A partir de la page http://www.education.gouv.fr/electionspro2014 avec identifiant et mot de passe.

Rôle du S1

- Inciter les collègues à voter avant le 4 (pour éviter surcharge des serveurs, pour ne pas avoir à gérer trop de votes le 4 et SURTOUT pour être sûr que tout nos syndiqués et sympathisants auront voté !)

- Le 4 décembre au matin, **jour de vote dans les établissements**, chaque S1 recevra la liste des personnels n'ayant pas voté et pourra donc inciter à voter nos syndiqués et sympathisants qui n'auront pas encore voté.

SNES AIX - MARSEILLE